

MAIRIE DE VERDUN
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
Du 8 novembre 2012 à 20 H 30

*Présents : M. KEFF, CHAUVEAU, DOUMENS, LARDEAU, MIQUEL
Mmes PAPY, RODRIGUES*

Absents : M. LONGEAUX, CASSE – Mme RUMEAU

ORDRE DU JOUR

➤ **Protection sociale complémentaire des agents**

Après avoir informé le Conseil que par un décret du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

Le Conseil Municipal étant favorable à cette proposition fixe la participation à 11 €/agent.

➤ **Lancement d'une démarche d'évaluation des risques professionnels**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public.

Il propose au Conseil Municipal de réaliser une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels et de l'autoriser à signer avec le Centre de Gestion de l'Ariège la convention qui en régit les modalités.

Le conseil municipal décide de s'engager dans la réalisation d'une telle démarche.

➤ **Location de la cabane des Isarges**

La société ANGAKA étant intéressée par la location de cette cabane pour la saison d'hiver, le Conseil Municipal en fixe le montant à 350 €/mois, par 6 voix pour et 1 contre.

➤ **Etat d'avancement des travaux de la cabane de Piparlan**

La réception des travaux aura lieu le 15 novembre 2012 à 14h 30.

➤ **Nouveau Comité des Fêtes**

Exposé de Monsieur CHAUVEAU :

Il fait part au Conseil Municipal de la création d'un nouveau Comité des Fêtes qui reprendra les activités telles que Noël des enfants, goûter des anciens, le Carnaval, le feu de la Saint-Jean, fête locale et vide grenier.

➤ **SPA**

La convention que nous avons avec la SPA arrive à échéance le 31/12/12.

Le Conseil décide de la renouveler pour une durée de 3 ans ; le tarif pour 2013 est de 1.04 €/habitant, ce qui porte le montant à payer à 247.52 € pour 238 habitants.

➤ **Demande de subvention pour le Marché de Noël de Les Cabannes**

L'association des commerçants de Les Cabannes s'apprête à organiser la 5^{ème} édition du marché de Noël qui se déroulera cette année le dimanche 23 décembre de 10 h à 19 h.

Elle sollicite auprès de la commune le versement d'une subvention pour organiser cette manifestation.

Le Conseil municipal décide d'allouer 300 € à cette association.

➤ **Sécurisation de la RD 120**

Le devis de la société SES NOUVELLE a été retenu pour la fourniture de panneaux de signalisation, pour un montant de 1 627.58 € HT.

➤ **Extinction de l'éclairage public**

Il sera effectif vers la fin du mois après la mise en place des panneaux et l'avis aux habitants.